

## AVIS N° 187 - 2018 / BRVM / DG

### CALENDRIER DE COTATION 2019

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières porte à la connaissance des intervenants du marché que les séances de cotation ont lieu tous les jours ouvrables à l'exception des jours déclarés fériés en Côte d'Ivoire.

Les jours fériés prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

- Mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Fête du Jour de l'an ;
- Lundi 22 avril 2019 : Lundi de Pâques ;
- Mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 : Fête du Travail ;
- Jeudi 30 mai 2019 : Jour de l'Ascension ;
- Mercredi 5 juin 2019 (\*) : Fête de fin de Ramadan ;
- Lundi 10 juin 2019 : Lundi de Pentecôte ;
- Mercredi 7 août 2019 : Fête de l'indépendance ;
- Lundi 12 août 2019 (\*) : Lendemain de la Fête de la Tabaski ;
- Jeudi 15 août 2019 : Fête de l'Assomption ;
- Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019 : Fête de la Toussaint ;
- Vendredi 15 novembre 2019 : Fête de la Paix ;
- Mercredi 25 décembre 2019 : Fête de Noël.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 18 décembre 2018

Pour le Directeur Général de la BRVM,  
Le Directeur du Département des Etudes, de  
la Stratégie et du Développement du Marché,  
Chargé de l'Interim

Birahim DIOUF



(\*) : Date sujette à changement.

Handwritten initials in blue ink, possibly 'r-8' and 'M'.